

**COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2008**

**PRESIDENT** : BOUCHEZ M.Maire

**PRESENTS** : BERTIN A.CHAVAUDRA E.SZAT S.HENOT D.MACIAZEK C.  
FLAMENT A.PAW R.Adjoints VANEECKE M.A.HERMEL J.L.WARNEZ M.  
DEGAND D.JAROSZ S.ABRAHAM J.C MOLEND A.E.THIRION J.P.  
BELHAJ M. HERMAND J.PRZYBOROWSKI B.MONTEVILLE G.M.FAVIER E.  
DARCHEVILLE F.BUYCK I. Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : HOCHART D.Adjointe BOUKHATEB N.BIELKIN L.  
SYS M.VANTOURNHOUDT A.Conseillers Municipaux

**ABSENT** : BEKAERT P.Conseiller Municipal

**SECRETARE**: BELHAJ M.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DES DÉCISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prises en vertu de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ces décisions concernent :

- contrat de maintenance des installations électriques, de gaz, de cuisson et de la chaufferie du centre intergénérationnel,
- avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du « Cocorico »,
- placement de fonds,
- convention d'intervention avec l'Atelier « Caroline Marie ».

**COMPTES- RENDUS D'ACTIVITES 2007**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les comptes-rendus d'activités relatifs à la rue de la Sucrierie, aux Lotissements des rues Dautricourt et Raoul Briquet, de la cité du Vieux neuf et du Lotissement du Vert Tilleul présentés par la Société d'Economie Mixte ARTOIS DEVELOPPEMENT.

## **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité POUR : 23 ABSTENTION : 5 (listes « ensemble construisons le Fouquières de demain, REAGIRD, L'Alliance de la Droite).

## **PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le zonage de l'assainissement des 33 communes de la Communauté de LENS-LIEVIN.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOT**

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire propose une liste de contribuables de la commune parmi lesquels seront choisis huit commissaires titulaires et huit suppléants :

### **COMMISSAIRES TITULAIRES :**

- 1) BOETS Marcel, retraité, domicilié 28 rue Vitry-le-François à Fouquières-lez-lens
- 2) DUBOIS Gérard, retraité, domicilié 30 impasse N° 2 Rue A.Briand à Fouquières-lez-lens,
- 3) FLAMBRY Henri, retraité, domicilié 10 rue E.Zola à Fouquières-lez-lens,
- 4) BERNARD Jules, retraité, domicilié 12 rue Jeannette Prin à Fouquières-lez-lens,
- 5) ROMBAUT Raymond, retraité, domicilié 60 bis rue Jean Jaurès à Fouquières-lez-lens,
- 6) HOCHAIN Julien, retraité, domicilié 5 rue de la Liberté à Fouquières-lez-lens,
- 7) BUCKENS Claude, retraité, domicilié 59 rue des Fusillés à Fouquières-lez-lens
  
- 8) DESPREZ née DENOYELLE Thérèse, retraitée, domiciliée 5 9 rue Pasteur à Fouquières-lez-lens,
  
- 9) THERY Hubert, retraité, domicilié 201 rue des Fusillés à Fouquières-lez-lens,
- 10) GROCH Edmond, retraité, domicilié 158 rue du Gal Leclerc à Fouquières-lez-lens,
- 11) STRAPPE Gaston, retraité, domicilié 16 rue de la Paix à Fouquières-lez-lens,
- 12) VINCHON Jocelyn, retraité, domicilié 9 rue Molière à Fouquières-lez-lens,
- 13) NOWAK Raymond, retraité, domicilié 129 rue des Fusillés à Fouquières-lez-lens,
- 14) DUCATILLON née BIALAIS Pascal, réceptionniste, domiciliée 24 rue R.Briquet à Fouquières-lez-lens,

- 15) LOWYS Henri, retraité, domicilié 91 rue R.Salengro à Fouquières-lez-lens,
- 16) COPIN Jean-Michel, remployé au rectorat, domicilié 11 rue E.Triolet à Fouquières-lez-lens,
- 17) COILLIOT née LOUF Floriane, retraitée, domiciliée 16 rue Jean Jaurès à Billy-Montigny,
- 18) DENOYELLES Hervé, pépiniériste, domicilié 7 impasse Molière à Méricourt

**COMMISSAIRES SUPPLEANTS :**

- 1) WAUQUIER Louis, retraité, domicilié 21 rue de Sedan à Fouquières-lez-lens,
- 2) VRAU Louis, retraité, domicilié 2 rue Ste Menehould à Fouquières-lez-lens,
  
- 3) PATTYNE Raymond , retraité, domicilié 2 6rue de Boussac à Fouquières-lez-lens,
- 4) GRUYELLE née DIEVART Marie-Josée, sans profession, domiciliée 21 rue G. Mocquet à Fouquières-lez-lens,
- 5) DEWASMES Jean-Paul, retraité, domicilié 7 rue de Mézières à Fouquières-lez-lens,
- 6) DERAM Jean, retraité, domicilié 204 rue du Gal Leclerc à Fouquières-lez-lens,
- 7) BEAUMONT née LUTINIER Jacqueline, retraitée, domiciliée 13 rue V.Hugo à Fouquières-lez-lens,
- 8) DUSSOSSOY Roger, ouvrier, domicilié 3 rue de Bourgameuf à Fouquirèes-lez-lens,
- 9) PAW Edouard, infirmier, domicilié 13 rue R.Briquet à Fouquières-lez-lens,
- 10) CHABRIER Jean-Marie, retraité, domicilié 18 rue Jeannette Prin à Fouquières-lez-lens,
- 11) HOURIEZ Alain, retraité, domicilié 96 rue E.Zola à Fouquières-lez-lens,
- 12) CAVROIS Jean-Pierre, retraité, domicilié 81 rue des Fusillés à Fouquières-lez-lens,
- 13) MERVILLE Yves, retraité, domicilié 21 rue Pasteur à Fouquières-lez-lens,
- 14) HAMY Michel, retraité, domicilié 34 rue Pasteur à Fouquières-lez-lens,
- 15) LENGLEN Eddy, formateur, domicilié 3 rue du 19 mars 1962 à Fouquières-lez-lens
- 16) COLPAERT Jean-Claude, retraité, 8 rue G.Mocquet à Fouquières-lez-lens,
- 17) DRUON Gérard, enseignant, domicilié 38 Boulevard de St Quentin à Amiens
- 18) DENOYELLE Marc, retraité, domicilié, 12 route de Camelin à Lombray  
-02300-

### **INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA PARCELLE AC 483**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rétrocession de la parcelle AC 483 appartenant à la Société d'H.L.M du Pas-de-Calais et du Nord rue Casanova en vue de son intégration dans le domaine privé de la Commune.

### **PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable au versement de la subvention attribuée au titre du produit des amendes de police et s'engage à réaliser les travaux de mise en sécurité rue du Chevalier de la Barre.

### **REMBOURSEMENT DE SEJOURS CENTRE DE LOISIRS**

Trois familles, ayant présenté les justificatifs réglementaires, seront remboursées des participations versées, décision prise à l'unanimité.

### **ABONNEMENT**

Un complément aux abonnements est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il concerne l'ouvrage intitulé « le mémento » du garde champêtre.

### **REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser le versement de l'indemnité horaire pour travail de dimanche et jours fériés au garde champêtre.

### **VIREMENT DE CREDITS A LA CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide le virement de la somme de 1000 euros prélevée à l'article 6067 intitulé « Fournitures Scolaires » pour l'affecter à l'article 60632 intitulé « fournitures de petit équipement ».

**LE MAIRE,**

**M. BOUCHEZ**